

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

AVERTISSEMENT :

En vous inscrivant sur le site internet www.financiere-fondsprives.com (ci-après le Site) vous déclarez avoir pris connaissance et avoir approuvé les Conditions Générales d'Utilisation (ci après CGU ou le Contrat). Si vous n'êtes pas d'accord avec ces CGU, vous devez alors renoncer à vous inscrire. Les services de Financière Fonds Privés (ci-après les Services) ne sont accessibles qu'aux personnes majeures et résidentes sur le territoire français. Financière Fonds Privés se réserve la possibilité de modifier les présentes CGU à tout moment et sans préavis. Cette modification prendra effet lors de sa publication par Financière Fonds Privés sur le Site. Si vous n'êtes pas d'accord avec cette modification, vous avez le droit de mettre un terme à votre inscription à Financière Fonds Privés. Dans tous les cas, votre utilisation des Services, passé un délai d'un mois à compter de la publication de la modification en question, marque votre accord quant au respect de la modification du présent Contrat. Dès lors, il est important que vous consultiez régulièrement ces conditions générales sur le Site afin de prendre connaissance de toute modification éventuelle ultérieure.

Article 1 : Objet du contrat :

Financière Fonds Privés propose des services de conseil en investissements financiers et affiche ses conseils via une plateforme internet. Cette dernière permet l'accès à des projets en recherche de financement qui correspondent aux objectifs d'investissement de ses clients.

En s'inscrivant sur le Site, l'Utilisateur, personne physique, en devient Membre.

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les conditions d'inscription des Utilisateurs, le mode de fonctionnement du Site et les relations contractuelles entre le Site et ses membres.

Article 2 : Définition :

L'Utilisateur, personne physique majeure, qui s'est inscrit avec succès acquiert la qualité de Membre de Financière Fonds Privés.

Les données qu'il communique à Financière Fonds Privés pour son inscription ou qu'il met à disposition sur le site, constituent son Profil.

Le Service est constitué de l'ensemble des profils des membres d'une part et de la plate-forme internet qui permet aux membres d'accéder aux recommandations d'investissement telles que délivrées par la société Financière Fonds Privés.

Article 3 : Inscription sur le Site

3.1. Modalités de l'inscription :

La qualité de membre de Financière Fonds Privés s'acquiert par l'inscription de l'Utilisateur validée par la société Financière Fonds Privés.

Modalités d'inscription :

- Via l'onglet « Accéder à nos services », puis le bouton d'inscription, renseigner les champs demandés ;
- Après validation de son profil par Financière Fonds Privés, l'utilisateur reçoit par mail une proposition de contrat qu'il doit signer en deux exemplaires et renvoyer, avec une copie d'une pièce d'identité, à l'adresse suivante : Financière Fonds Privés, Inscriptions, 9 rue de Téhéran, 75008 Paris ;
- A réception de ces documents signés, la société Financière Fonds Privés active son compte et lui renvoie un email contenant le login et mot de passe qui lui permettront d'accéder aux Services via le site internet de Financière Fonds Privés.

Pour accéder aux Services sur le Site, vous devez disposer d'un logiciel usuel de navigation sur internet, type 'Firefox', 'Internet Explorer' ou encore 'Safari' ou tout autre navigateur sous environnement Windows ou Mac. Enfin vous devez disposer des logiciels Adobe Reader (logiciel téléchargeable gratuitement sur le site www.adobe.com/fr) ou tout autre logiciel permettant la lecture de fichiers au format « .pdf ».

3.2. Validation par Financière Fonds Privés :

Financière Fonds Privés demande une copie d'un document d'identité pour valider l'identité de l'Utilisateur.

Financière Fonds Privés se réserve le droit de refuser une inscription s'il apparaît que les Services ne sont pas adaptés au profil tel que renseigné par l'Utilisateur.

A défaut de justification de l'identité, Financière Fonds Privés se réserve le droit de ne pas donner suite à une inscription.

3.3. Date d'effet du contrat d'inscription :

Le contrat prend effet dès l'envoi d'un accusé de réception d'inscription réussie sur la messagerie électronique de l'Utilisateur comportant ses codes d'accès aux Services.

Article 4 : Accès aux Services :

L'accès aux Services n'est possible qu'au moyen du code d'accès adressé à l'utilisateur par e-mail validant l'inscription de l'Utilisateur en qualité de

membre. Ce code est personnel et confidentiel.

Article 5 : Durée du contrat :

Le présent Contrat est conclu pour une durée de un an à compter de la Date d'effet. Il est renouvelé chaque année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties adressée à l'autre Partie, au moins un mois avant le terme, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen équivalent permettant de s'assurer de la bonne réception de la dénonciation.

Par ailleurs, chaque Partie pourra mettre un terme par anticipation au Contrat, en adressant une lettre de résiliation à l'autre Partie, en recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen équivalent permettant de s'assurer de la bonne réception de ladite lettre. La résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre de résiliation.

En cas de dénonciation ou de résiliation du Contrat, les dispositions de son article 5 concernant la rémunération de FFP continuent à s'appliquer jusqu'au paiement intégral des sommes dues par le Client à FFP.

Article 6 : Utilisation des Services :

Les Services proposés par Financière Fonds Privés ainsi que sa plateforme sont strictement destinés à l'usage privé et personnel des Membres. Tout usage commercial est interdit. Ces services ne peuvent pas être utilisés dans le cadre d'actions commerciales, à l'exception de celles ayant été expressément approuvées ou acceptées par Financière Fonds Privés.

Toute utilisation des Services, illégale et/ou non autorisée par Financière Fonds Privés, y compris la collecte de noms de Membres et/ou d'adresses électroniques des moyens électroniques ou autres afin d'envoyer des e-mails non sollicités, de faire de la prospection commerciale ou de créer des liens depuis le Site est interdite.

Financière Fonds Privés se réserve la possibilité de poursuivre en justice toute personne ayant fait une utilisation illégale ou non autorisée du Service offert par Financière-fondsprivés.com.

En s'inscrivant, tout membre s'engage à utiliser les Services uniquement de manière privée.

Article 7 : Tarifs

L'inscription sur le Site est gratuite. Toutefois, Financière Fonds Privés se réserve le droit de modifier ou de cesser l'accès gratuit au Service à tout moment pour les contrats nouveaux comme pour leur renouvellement, en tenant compte des intérêts légitimes de Financière Fonds Privés et des attentes raisonnables de ses Utilisateurs. Financière Fonds Privés informera à l'avance ses Membres par courrier électronique du passage éventuel à tarification de son

Service, ou de l'une de ses composantes, antérieurement gratuit. Chaque Utilisateur pourra alors choisir de continuer à utiliser le Service en question ou non. La poursuite de l'utilisation du Service au-delà d'un mois après la publication de la proposition de modification de tarif marquera l'acceptation par l'Utilisateur de ladite modification de tarif.

Le même principe s'applique en cas d'augmentation des tarifs par Financière Fonds Privés.

Si Financière Fonds Privés est conduite à mettre un terme au Contrat d'un Utilisateur parce qu'il a enfreint, ou aidé à enfreindre les clauses du Contrat, l'Utilisateur ne pourra prétendre à aucun remboursement, Financière Fonds Privés se réservant par ailleurs la possibilité de demander réparation des dommages causés.

Article 8 : Utilisation et protection des données

- 8.1 En s'inscrivant sur le Site, l'Utilisateur autorise Financière Fonds Privés à utiliser ses données personnelles, selon les règles décrites ci-dessous.
- 8.2 Financière Fonds Privés peut enregistrer les informations personnelles de l'Utilisateur de différentes manières et sur plusieurs supports. Ces informations sont constituées à partir des données renseignées par l'Utilisateur lors de son inscription et également à travers l'utilisation ultérieure des différents Services. En adhérant au Service, l'Utilisateur autorise également la collecte et l'enregistrement de ses données personnelles sous une forme électronique par Financière Fonds Privés.
- 8.3 Financière Fonds Privés sauvegarde, utilise et analyse les informations personnelles afin d'offrir aux Utilisateurs un service. L'utilisateur du Site Financière Fonds Privés accepte que les informations fournies soient conservées informatiquement conformément à la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Selon cette même loi, l'Utilisateur dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification de ces données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier à Financière Fonds Privés - Service clients, 9 rue de Téhéran – 75008 Paris.
- 8.4 Financière Fonds Privés porte à votre attention que sa base de données, susceptible de comporter ces données personnelles, a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).
- 8.5 En aucun cas, Financière Fonds Privés ne partagera ni ne transmettra vos données personnelles à un tiers à l'exception des cas suivants :
 - Lorsqu'un investisseur est intéressé à un projet, nous pouvons être amenés à transmettre au porteur du projet des données relatives à l'investisseur, telles que :
 - le nom, le prénom, et éventuellement les coordonnées permettant au porteur de projet de contacter l'investisseur,
 - Lorsque nous devons partager ces informations avec les fournisseurs,

prestataires et notamment nos prestataires techniques ou hébergeur par exemple,

- Lorsque nous y sommes contraints par une autorité judiciaire ou par la loi,
- Lorsque vous nous avez donné votre accord préalable pour le partage de ces informations.

Article 9 : Désinscription et résiliation de Contrat

9.1 Un Membre a le droit, quand il le souhaite, de se désinscrire sans devoir justifier d'un motif via l'accès à son profil. Il devra pour ce faire envoyer un mail à contact@financiere-fondsprives.com. La relation contractuelle prendra fin dès réception, à l'adresse habituelle du Membre, d'un e-mail d'accusé de réception de Financière Fonds Privés.

9.2 Toute fausse déclaration, intentionnelle ou non, toute usurpation d'identité sur le serveur de Financière Fonds Privés peut entraîner des poursuites judiciaires. En outre, c'est une cause de résiliation et/ou de suspension du contrat sans préavis par Financière Fonds Privés.

9.4 Lorsque le Contrat prend fin à son échéance ou lorsque le Membre se désinscrit, ses données personnelles sont supprimées des fichiers de Financière Fonds Privés. Toutefois Financière Fonds Privés ne peut garantir que des données personnelles des Utilisateurs ne continuent pas à figurer dans des copies de sauvegardes non accessibles en ligne.

Article 10 : Responsabilité de Financière Fonds Privés

10.1 Financière Fonds Privés s'efforce de garantir le bon fonctionnement des Services, mais ne saurait être tenue pour responsable d'une indisponibilité momentanée de son Service ou de défaillances techniques telles que des retards, des difficultés techniques ou des opérations de maintenance qui peuvent entraîner des indisponibilités momentanées des Services.

10.2 Financière Fonds Privés se réserve le droit de vérifier l'adéquation des textes, photos, données, etc. aux lois en vigueur, et éventuellement de les modifier ou de les supprimer.

10.3 Financière Fonds Privés n'est pas responsable des éventuels détournements d'informations.

10.4 Financière Fonds Privés rejette toute responsabilité pour les dommages économiques, corporels, matériels et immatériels de toute nature qui pourraient résulter de l'utilisation de son serveur à travers le réseau Internet et de sa plateforme de Services.

10.5 Financière Fonds Privés ne saurait être tenu pour responsable d'une éventuelle obtention non autorisée des données personnelles par un tiers (par exemple par le biais d'un piratage des données). Financière Fonds Privés ne saurait également être tenu pour responsable d'éventuelles

mauvaises utilisations par des tiers de données dont l'accès a été fourni par l'Utilisateur.

- 10.6 Financière Fonds Privés peut à tout moment cesser intégralement ou partiellement de fournir les Services du Site, avec ou sans explications de sa part.
- 10.7 La société Financière Fonds Privés, ses dirigeants ou salariés ne seraient être tenus responsables pour quelque dommage que ce soit provenant d'une connexion au présent site.
- 10.8 Le site internet financiere-fondsprives.com peut fournir des liens vers d'autres sites. Ces sites sont indépendants du site financiere-fondsprives.com. Les liens vers ces sites ne constituent en aucune manière une approbation, une validation ou une adhésion de Financière Fonds Privés au contenu de ces sites ni une association de Financière Fonds Privés avec les propriétaires et/ou les auteurs, concepteurs, animateurs, gestionnaires ou hébergeurs de ces sites.
- 10.9 Financière Fonds Privés ne saurait dès lors être tenu pour responsable pour le contenu, les produits, les services, la publicité, les cookies ou tous autres éléments de ces sites ainsi que pour tous dommages ou pertes, avérés ou allégués, consécutifs ou en relation avec l'utilisation des informations, services ou données disponibles sur ces sites.

Article 11 : Responsabilité et devoirs de l'Utilisateur

- 11.1 L'Utilisateur s'engage à renseigner son profil sur le Site avec des informations exactes et fidèles. Il est seul responsable de ses données personnelles.
- 11.2 L'Utilisateur de Financière Fonds Privés s'engage à respecter l'image et la réputation de Financière Fonds Privés.
- 11.3 L'Utilisateur s'engage à respecter les droits des tiers et à ne pas utiliser de texte, de photographie, ou tout autre élément susceptible de relever du droit d'auteur, du droit des marques ou du droit des personnes, sans s'être préalablement assuré de détenir les autorisations correspondantes.
- 11.4 Dans le cadre des moyens de communication mis à leur disposition à travers les Services, l'Utilisateur s'interdit tout message ou toute photographie à caractère pornographique, raciste, violent, contraire à la loi ou aux bonnes mœurs, incitant à commettre un délit ou plus généralement pouvant nuire à des tiers ou à Financière Fonds Privés.
- 11.5 L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser les Services de manière mal intentionnée et en particulier à :
- garder confidentiels les e-mails et autres informations (telles que les noms, numéros de fax et de téléphone, adresses réelles et e-mail,

URL...) de tiers dont il pourra prendre connaissance à travers les Services, et à ne les utiliser qu'avec l'accord du tiers concerné ;

- ne pas utiliser le service dans le but de harceler d'autres Utilisateurs, de les menacer, ou de porter atteinte au droit des personnes ;
- ne pas mettre en ligne de données qui pourraient contenir un virus ou des logiciels espions ;
- ne pas utiliser les Services de telle manière que leur disponibilité pour les autres Utilisateurs en soit affectée ;
- ne pas envoyer de mails ou quelque message que ce soit à caractère publicitaire (proposition de biens ou de services), à moins de disposer de l'accord de Financière Fonds Privés ;
- ne pas envoyer ou solliciter l'envoi de chaînes d'e-mails ou de pourriels à d'autres Membres.

11.6 L'Utilisateur est tenu d'être respectueux des informations individuelles auxquelles il a accès et s'engage à conserver de bonnes manières. En présence de toute usurpation d'identité et tout usage de propos injurieux, racistes ou humiliant Financière Fonds Privés se réserve la possibilité de prendre toutes les mesures techniques en son pouvoir afin de faire cesser cette situation et d'entreprendre des poursuites judiciaires à l'égard de leurs auteurs.

11.7 L'Utilisateur s'engage à dédommager Financière Fonds Privés de toute plainte, dommage, perte, créance qui pourraient résulter de son inscription ou de sa participation à ses Services. L'Utilisateur s'engage par ailleurs à libérer Financière Fonds Privés de toute responsabilité concernant les engagements, les mises en œuvres, les revendications, qui pourraient résulter de dommages causés par des offenses, des discours à caractère raciste, pornographique, insultant, des atteintes aux droits des personnes, une atteinte à des biens immatériels ou à divers droits. Cet engagement s'étend aux dommages indirects qui pourraient résulter de telles atteintes.

11.8 Tout comportement contraire aux conditions générales d'utilisation donnera lieu à la suppression par Financière Fonds Privés du compte de l'Utilisateur responsable, sans préavis et sans dédommagement possible, nonobstant la faculté pour Financière Fonds Privés de réclamer ultérieurement des dommages et intérêts.

Article 12 : Implication de tiers

Financière Fonds Privés se réserve le droit de faire appel à un ou plusieurs prestataires externes pour la réalisation de tout ou partie des Services ou pour développer toute nouvelle offre de services complémentaires.

Article 13 : Clause de préservation

Si un quelconque article du Contrat était jugé nul ou si le Contrat se révélait incomplet, cela n'affecterait en rien la validité des autres clauses du Contrat. L'article en cause ou jugé nul sera considéré comme remplacé par un nouvel article, tel que l'équilibre économique du Contrat soit préservé et qu'il soit

juridiquement valable.

Article 14 : Juridiction et droit applicable

Le droit applicable est le droit français. Les juridictions compétentes seront celles du ressort des tribunaux de Paris.

- ✓ La société **Financière FONDS PRIVÉS** est une SAS au capital de 250 000 euros et a son siège social au – 43-47 Avenue de la Grande Armée – 75016 PARIS et est immatriculée au RCS de Paris sous le n° 504 370 446
- ✓ La société **Financière FONDS PRIVÉS** est une société exerçant une activité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF), telle que définie aux articles L541-1 et suivant du Code Monétaire et Financier.
- ✓ La société **Financière FONDS PRIVÉS** est membre des associations AACIF (Association des Analystes et Conseils en Investissements financiers) et SFAF (Société Française des Analystes Financiers), associations agréées par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF). La société **Financière FONDS PRIVÉS** est référencée dans ces associations sous le n° B000120. A ce titre, la société **Financière FONDS PRIVÉS** dispose d’une assurance professionnelle.
- ✓ Les services de la société **Financière FONDS PRIVÉS** services consistent en la recherche et la sélection pour votre compte de PME éligibles aux Lois **TEPA** et **DUTREIL** offrant de bonnes perspectives de développement et adaptées à votre situation ainsi qu’à vos objectifs de placement dans les **entreprises non cotées** :
 - Après avoir étudié votre situation financière personnelle, votre expérience et vos objectifs de placement, la société **Financière FONDS PRIVÉS** peut vous proposer la conclusion d'un contrat de conseil en investissement financier, dont les termes sont clairs et précis, notamment quant au fait qu'elle n'est rémunérée que sur les montants investis ;
 - A réception de ce contrat et de ses annexes, dûment signés et complétés, la société **Financière FONDS PRIVÉS** peut décider de valider votre inscription après vous avoir retourné votre exemplaire du contrat;
 - Une fois votre compte activé, vous avez accès par le biais de votre espace privé sur notre site internet à une sélection de projets adaptés à votre profil. Si un projet vous intéresse, vous aurez accès au site de l’entreprise concernée qui mettra à votre disposition un dossier complet d’investissement vous permettant d’investir librement.
- ✓ **Financière FONDS PRIVÉS** intervient en qualité de conseil en investissement des investisseurs.
- ✓ En aucun cas elle n'intervient en qualité de démarcheur pour le compte des entreprises cibles dont les dirigeants assument de réaliser le financement en fonds de leurs entreprises dans le cadre des dispositions légales du placement privé.

- ✓ Elle n'intervient pas non plus en qualité de mandataire des investisseurs auprès des entreprises cibles, pour la gestion de leur investissement dans les dites entreprise.

- ✓ Dans la mesure où les conseils de **Financière FONDS PRIVÉS** portent sur la réalisation d'investissement dans des entreprises non cotées, nous souhaitons attirer votre attention sur les risques que peuvent représenter ce type d'investissement :
 - Le capital investi ne peut être garanti : l'évolution de votre placement dépend de la santé de l'entreprise, et il peut arriver que celle-ci connaisse des difficultés de toute nature (concurrence, fermeture des marchés, conjoncture, procès, décès ou invalidité des dirigeants, etc.) et soit amenée à déposer son bilan. Dans ce cas, cela entraînerait la perte totale de votre investissement, mais pas la remise en cause de la réduction d'ISF ou d'IRPP ;

 - Les montants investis ne sont pas disponibles avant l'expiration d'une période de 6 à 8 ans : en entrant au capital d'une société non cotée, nous vous rappelons que votre argent doit être immobilisé au minimum 6 ans pour pouvoir bénéficier des avantages de la loi TEPA ou de la loi DUTREIL ;

 - Ce type d'investissement comporte un risque accru d'absence de liquidité. Dans le cadre de la réalisation de votre investissement, il vous sera conseillé de contracter avec l'entreprise et ses actionnaires un pacte d'actionnaires comportant une clause garantissant la liquidité à terme de votre investissement. **Financière FONDS PRIVÉS** interviendra à vos côtés pour ce faire. Cependant :
 - si cette clause est respectée, il n'est pas toujours envisageable de pouvoir vendre ses parts au moment souhaité car une cession de titres non cotés peut prendre du temps ;
 - cette clause peut parfois être difficile à faire exécuter.

- ✓ Les opérations d'investissement présentées par **Financière FONDS PRIVÉS** lors de ses recommandations à ses clients ne donnent pas lieu à l'établissement par les sociétés non cotées d'un prospectus soumis au visa de l'AMF, en application des dispositions des articles 211-3 et 211-4 du Règlement général de l'AMF.

- ✓ Les projets d'investissements conseillés par **Financière FONDS PRIVÉS** sont donc placés hors du cadre de l'appel public à l'épargne et relèvent des dispositions légales et réglementaires du « **placement privé** ».

- ✓ En conséquence, et pour pouvoir bénéficier de nos services, vous devez :
 - être résident français ;

- répondre aux conditions d'appartenance à l'une des deux catégories suivantes :

1. être un investisseur qualifié au sens de l'article L.411-2 du CMF et agir pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D.411-1, D.411-2, D.734-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code Monétaire et Financier. Pour cette catégorie, l'investissement minimum est fixé à 20,000 euros par projet ;

Un investisseur qualifié est une personne ou une entité disposant des compétences et des moyens nécessaires pour appréhender les risques inhérents aux opérations sur instruments financiers. Pour être investisseur qualifié, les personnes physiques doivent remplir au moins deux des trois critères suivants :

- *détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500 000 euros;*
- *réalisation d'opérations d'un montant supérieur à 600 euros par opération sur des instruments financiers, à raison d'au moins dix par trimestre en moyenne sur les quatre trimestres précédents ;*
- *occupation pendant au moins un an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.*

Ces personnes physiques peuvent justifier de leur qualité d'investisseur qualifié en sollicitant leurs inscription sur un fichier tenu par l'AMF selon les modalités décrites à l'article D.411-3 du Code Monétaire et Financier.

2. être un investisseur qui n'est pas un investisseur qualifié tel que décrit au paragraphe ci-dessus, sous réserve que l'offre d'investissement soit réalisée dans le cadre d'un placement privé réservé à un cercle restreint d'investisseurs tel que visé à l'article D. 411-4 du Code Monétaire et Financier. Dans ce cadre, une proposition d'investissement dans une entreprise ne sera ouverte qu'à un nombre très limité de personnes. Pour cette catégorie, l'investissement minimum est fixé à 20 000 euros par projet.

L'Utilisateur déclare avoir lu le Contrat et en accepter toutes les dispositions.